

## **Procès-verbal du Conseil municipal**

Séance du 5 Mars 2020

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BROU se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le trente janvier, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire, en séance ordinaire, en application des articles L. 2122-17 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : M. MASSON, M. KIBLOFF, Mme SARRAZIN, M. CAILLARD, Mme THIRARD, Mme SALIN, M. MONACO, Mme HUET-CAILLARD, Mme ALLION, Mme LESIEUR, M. GRANGER, M. BROUARD, M. DEBUSNE, M. LOUIS, M. HOUDIERE, Mme HERMELINE.

**Absents représentés** : Mme PILON (Pouvoir à Mme SARRAZIN), M. VOUZELAUD (pouvoir à M. MASSON), Mme GAUDIN (Pouvoir à Mme SALIN)

**Absents non représentés** : Mme RICHE, M. BURIC, M. PELLETIER(arrivé à 21h15), Mme DOUCET,

**Secrétaire de séance** : M. HOUDIERE

### **1° Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil municipal du 6 Février 2020**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de réunion du Conseil municipal du 6 février 2020. En l'absence d'observation, le P.V. est adopté à l'unanimité.

### **2° Approbation du compte administratif 2019**

Monsieur Kibloff, Adjoint aux Finances, précise que 2019 est un bon exercice dans la mesure où il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt. Il y a, en outre, une recette exceptionnelle liée à la reprise de l'actif issu de la liquidation de la communauté de communes du Perche Gouet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par ailleurs, les dépenses ont été maîtrisées et certaines ont diminué. Les dépenses d'investissement ont concerné, à titre principal, l'achèvement de la salle multisport, la réalisation des travaux de voirie, la rénovation du restaurant scolaire.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 20 février 2020, constatant que Monsieur le Maire ne participe pas au vote, sur proposition de Madame Sarrazin, doyenne d'âge et présidente de l'Assemblée, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Recettes :	3 660 686.18
Dépenses :	3 214 502.90
Résultat de l'année 2019 :	+ 446 183.28
Report 2018 (excédent) :	+ 153 846.34
Solde de clôture au 31/12/2019 (excédent) :	+ 600 029.62

**Section d'investissement :**

Recettes :	1 129 305.44
Dépenses :	1 137 591.40
Résultat de l'année 2019 :	- 8285.96
Report 2018 (déficit) :	- 258 894.74
Solde de clôture au 31/12/2019 (déficit) :	- 267 180.70

**Résultat global de clôture 2019 :** + 332 848.92 €

**3° Approbation du compte de gestion 2019**

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 20 février 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte administratif de la commune pour le même exercice.

**4° Affectation du résultat 2019**

Monsieur Kibloff explique que, suite au programme d'investissements à venir, il est proposé d'affecter des crédits supplémentaires en section d'investissement et d'en conserver une partie en section de fonctionnement pour l'exercice 2020.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent de fonctionnement à affecter :	+ 600 029.62
Déficit d'investissement 2019 reporté (001) :	- 267 180.70
Solde des restes à réaliser 2019 :	- 69 178.11
Besoin de financement :	- 336 358.81
Couverture du déficit résiduel d'investissement (1068) :	+ 510 000
Excédent de fonctionnement reporté (002) :	+ 90 029.62

**5° Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2020**

Monsieur le Maire souligne que les taux d'imposition proposés pour 2020 sont quasiment identiques à ceux de l'exercice 2002, même s'il y a eu sur la période des variations rendues nécessaires par les besoins budgétaires. Malgré les investissements, il n'y pas eu d'inflation des taux.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 20 février 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire en 2020 les taux des taxes directes locales votées en 2019 comme suit :

<b>Taxes communales</b>	<b>Taux d'imposition pour 2020</b>
Taxe d'habitation	<b>13.95 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>24.29 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>37.65 %</b>

Monsieur Pelletier, excusé pour son retard en raison de sa participation à une réunion du Sictom, prend place au sein de l'Assemblée.

## **6° Approbation du budget primitif pour 2020**

Monsieur Kibloff explique que le point important pour 2020 est la traduction budgétaire de la reprise de la compétence scolaires avec des charges nouvelles (charges générales, charges du personnel, dotations aux coopératives scolaires...).

En section de fonctionnement, s'agissant des charges générales (chapitre 011), avec la réorganisation des services techniques, on peut réaliser davantage de travaux en régie, ce qui implique plus de dépenses de fournitures et moins de prestations extérieures (peinture, plomberie, électricité). Des crédits ont été ouverts concernant des litiges en cours. La hausse des dépenses liées au fonctionnement des écoles est compensée par une hausse des recettes liées à l'augmentation de l'attribution de compensation reversée à la commune par la communauté de communes du Grand Châteaudun sur une base de 1179 € par élève scolarisé et par an, largement évoqué précédemment au sein du Conseil municipal. La hausse des dépenses tient compte ainsi des bâtiments scolaires qui sont désormais à entretenir par la collectivité, des fournitures scolaires. A noter également le reclassement de comptes budgétaires demandé par la nouvelle Trésorerie dont dépend la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

S'agissant des charges de personnel (chapitre 012), la hausse des dépenses correspondant à l'arrivée des agents des écoles dans les effectifs municipaux, du recrutement du directeur du camping municipal, du recrutement de 9 agents recenseurs en début d'année et les hausses mécaniques dans les domaines des charges, de l'assurance groupe statutaire...

S'agissant des atténuations de produits (chapitre 65), on notera les subventions aux associations, la subvention de 50 000 € à verser à l'école privée Saint Paul sous contrat d'association, pour ces charges de fonctionnement (il s'agit d'une dépense obligatoire de la commune qui a été intégrée au transfert de charges à l'occasion du transfert de la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, donc intégralement compensés par l'augmentation de l'attribution de compensation reversée à la commune par la communauté de communes du Grand Châteaudun).

S'agissant des recettes de fonctionnement, on notera une baisse des recettes de caravaning du camping municipal. La commune a entrepris une démarche de mise en conformité des emplacements loués avec des décisions de non renouvellement quand cela s'avère nécessaire. Conformément aux informations préfectorales, les bases de la taxe d'habitation ont été revalorisées de 0.9 % et les taux des taxes locales de l'exercice 2019 ont été reconduits pour l'exercice 2020. Le montant de l'attribution de compensation passe d'environ 332 940.55 € à 708 029.81 €. Quant aux dotations de l'Etat, en l'absence de notification, les montants de 2019 ont été reconduits pour 2020. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 90 029.62 €.

En section d'investissement, les programmes d'investissement ont été présentés au Conseil municipal du 6 février 2020 lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2020. En matière d'études, on notera le lancement de l'étude de revitalisation « Bourg Centre » largement subventionnée par l'Etat, le département, la banque des territoires et la région et celui des études de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration du plateau sportif. Des projets de travaux ont été inscrits (mise en accessibilité des E.R.P. dans le programme de l'AD'AP, programme de voirie 2020, éclairage public, structure cyclotouristique, installation d'une passerelle, matériel informatique pour la Mairie et les écoles, panneau d'information lumineux...) dont la réalisation de certains dépendront des subventions obtenues par la commune.

En recettes d'investissement, le reversement à la commune du FCTVA (207 831 €) est particulièrement important cette année et résulte des montants de travaux réalisés en 2018 pour la construction de la salle multisport et de la M.S.A.P.. On notera également la perception du produit de la taxe d'aménagement et un emprunt d'équilibre à hauteur de 225 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel qui sera réalisé en fonction des subventions qui seront notifiées à la commune. Certains montants ne reflètent que des devis ; chaque opération donne lieu à un appel d'offres. Le coût de l'étude de revitalisation « Bourg Centre » est important avec un montant maximal de 120 000 € TTC. La commune sera subventionnée de 60 % à 80 %. La convention a été signée avec les différents partenaires il y a 15 jours. Il sera toujours possible de faire évoluer le budget par voie de décision modificative prise par le Conseil municipal, si nécessaire, pour réaliser une opération. Les signaux passent au vert, mais les subventions ne sont malheureusement pas en augmentation ; au mieux, elles restent stables. Le projet est de continuer à diminuer l'endettement, car il faudra sans doute solliciter à nouveau l'emprunt pour réaliser de nouveaux travaux structurants. Monsieur le Maire remercie Monsieur Kibloff et les services municipaux pour la préparation budgétaire.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 20 février 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 dont la balance générale s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Recettes : 3 928 000 €  
Dépenses : 3 928 000 €

**Section d'Investissement :**

Recettes : 1 890 700 €  
Dépenses : 1 890 700 €

**7° Attribution des subventions aux associations pour 2020**

Monsieur le Maire souligne qu'il est important de soutenir le tissu associatif local en restant raisonnable, tout en tenant compte d'événements particuliers comme la fête de l'Agriculture en septembre 2019 et de conserver une marge de manœuvre pour d'autres sollicitations exceptionnelles éventuelles en cours d'année. L'enveloppe prévisionnelle a quelque peu augmenté par rapport à 2019, notamment en raison de la subvention de l'UCIA versée en 2020 pour une année pleine (la moitié en 2019), de subventions exceptionnelles (Bad Brou, Tour cycliste d'Eure-et-Loir) et des dotations à verser nouvellement aux coopératives scolaires.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 6 février 2020 et du 20 février 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions communales aux associations locales ou d'intérêt communal au titre de l'année 2020 pour un montant total de 74 331.18 € réparti comme indiqué dans le tableau des subventions.

**8° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'association  
« L'Etoile de Brou »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention financière entre la commune de Brou et l'association « L'Etoile de Brou » octroyant une subvention de 28 000 € pour l'exercice 2020, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**9° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'association des  
Anciens Sapeurs-pompiers de Brou**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Brou et l'association des Anciens Sapeurs-pompiers de Brou » octroyant une subvention de 3147.18 € pour l'exercice 2020, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**10° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'association  
« Nouvelle amicale des Sapeurs-pompiers de Brou »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Brou et l'association « Nouvelle Amicale des Sapeurs-pompiers de Brou » octroyant une subvention de 3000 € pour l'exercice 2020, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**11° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'association  
« Harmonie de Brou »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Brou et l'association « Harmonie de Brou » octroyant une subvention de 3000 € pour l'exercice 2020, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**12° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'Association  
broutaine de Swin**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve d le projet de convention entre la commune de Brou et l'Association broutaine de Swin octroyant une subvention de 720 € pour l'exercice 2020, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**13° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'Association « Les  
Étincelles » de Brou**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Brou et l'association « Les Étincelles de Brou » octroyant une subvention de 1800 € pour l'exercice 2020, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**14° Modification des tarifs de la bibliothèque municipale**

Par délibération du 10 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé les tarifs de la bibliothèque pour l'année 2020, dont un tarif unique de 11 € pour les usagers non domiciliés à Brou. Il est aujourd'hui proposé d'instaurer un tarif « adulte » et un tarif « moins de 18 ans » pour les usagers non broutains. Monsieur Kibloff précise qu'il n'était pas favorable initialement à une nouvelle modification des tarifs et qu'il aurait préféré attendre une réflexion globale sur l'organisation et le fonctionnement du service. Il dit qu'il se rallie toutefois à la proposition qui est faite.

Au vu de l'avis de la commission « Finances » du 20 février 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de la bibliothèque municipale comme suit :

- Abonnement annuel adulte domicilié à Brou : 8 €
- Abonnement annuel pour les moins de 18 ans domiciliés à Brou : gratuit
- Abonnement annuel pour les adultes hors commune de Brou : 12 €
- Abonnement annuel pour les moins de 18 ans hors commune de Brou : 5 €

### **15° Demande de subvention à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale pour l'acquisition de tableaux numériques à l'école élémentaire Jules Verne**

La commune de Brou a récupéré la compétence scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Compte tenu des besoins en matière d'équipement informatique de l'école élémentaire Jules Verne, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition de tableaux numériques pour un coût estimatif de 11 211.50 € HT, le plan de financement prévisionnel et sollicite la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.) pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 5605.75 € €.

### **16° Approbation du projet de convention relative à la participation de la commune de Brou aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Paul sous contrat d'association**

Monsieur le Maire explique que l'école privée Saint Paul est en contrat d'association avec l'Etat et qu'à ce titre, la commune doit participer à ses dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires. A la création de la communauté de communes du Perche Gouet au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la subvention s'élevait à environ 35 000 €. Le montant versé par la communauté de communes du Grand Châteaudun était de 50 000 € et a été pris en compte dans le transfert des charges scolaires à la commune de Brou, donc intégralement comepensé par l'augmentation de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes du Grand Châteaudun à la commune de Brou.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 20 février 2020, suite à la reprise de la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé le projet de convention financière relative à la participation de la commune de Brou aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Paul sous contrat d'association pour ses classes maternelles et élémentaires, prévoyant le versement d'une subvention de 50 000 € pour l'année 2020 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **17° Approbation du projet de convention d'occupation précaire pour l'accueil d'une antenne du Relai d'assistantes maternelles (R.A.M.) ente la commune de Brou et la communauté de communes du Grand Châteaudun**

La commune d'Unverre reprenant le bâtiment anciennement siège de la communauté de communes du Perche-Gouet et jusqu'au 29 février occupé par le Relai d'Assistantes Maternelles « le Petit Train », la commune de Brou accueillera l'antenne du R.A.M. dans les locaux dont elle est propriétaire, située au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie, au n° 20 rue Charles Brune. La mise à disposition des locaux est prévue à titre précaire et révocable pour une période de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 167 € et de charges locatives pour un montant forfaitaire de 60 € par mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de convention d'occupation précaire pour l'accueil d'une antenne du R.A.M. entre la commune de Brou et la communauté de communes du Grand Châteaudun, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **18° Cession des terrains disponibles en zone d'activité de Villoseau à la communauté de communes du Grand Châteaudun**

Monsieur le Maire rappelle que les terrains de la 2<sup>ème</sup> tranche de la Z.A. de Villoseau ont été viabilisés par la communauté de communes du Grand Châteaudun et porté par l'EPCI. Ensuite, les emprunts ont été repris par la communauté de communes du Grand Châteaudun. la commune n'a donc rien financé de l'opération d'extension de cette zone économique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à céder à la communauté de communes du Grand Châteaudun, les parcelles aménagées disponibles en zone d'activités selon l'inventaire retenu à la valeur de l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.

## **19° Rétrocession funéraire**

Par lettre en date du 29 janvier 2020, Madame Sylviane Joly-Gonsolin propose à la commune de Brou la rétrocession à titre gracieux de la concession perpétuelle n° 158 acquise le 27 décembre 1988 au cimetière de Villoseau ; elle souhaite également faire don à la collectivité du caveau.

La concession étant vide de tout corps, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession à titre gracieux à la commune de la concession perpétuelle n° 158 dont la bénéficiaire Madame Sylviane Joly-Gonsolin n'a plus usage, et accepte le don du caveau fait par cette dernière à la collectivité.

## **20° Création d'emplois non permanents (filière technique)**

Afin de faire face à un surcroît temporaire d'activité au sein du service des espaces verts, le Conseil municipal, à l'unanimité, crée 2 emplois non permanents au grade d'adjoint technique, l'un pour la période du 8 avril 2020 au 30 juin 2020 inclus, l'autre pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 18 décembre 2020 inclus, autorise Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle et à signer les contrats de recrutement, et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

## **21° Création d'un emploi non permanent (filière administrative)**

Afin de faire face à un surcroît temporaire d'activité, le Conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi non permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif à temps complet pour occuper le poste d'agent administratif au bureau d'accueil du camping municipal pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020, autorise Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle et à signer le contrat de recrutement, et précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal.

## **22° Communication des décisions du Maire**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions n° 2020-09 à n° 2020-14 prises par Monsieur le Maire sur délégation de l'Assemblée.

Décision 2020-09	Convention de mise à disposition d'un local pour l'Association Tutélaire d'Eure-et-Loir au sein de la MSAP
Décision 2020-10	Avenant n° 1 au bail professionnel conclu avec M. Doru Draghici ayant pour objet la modification du loyer (suppression de la TVA)
Décision 2020-11	Attribution du marché de travaux ayant pour objet l'aménagement d'une structure d'accueil pour les cyclotouristes comme suit :  - Lot n° 1, intitulé « Bloc modulaire », à l'entreprise MODULOBASE pour un montant de 29 344 € H.T.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot n° 2, intitulé « Maçonnerie - V.R.D. », à l'entreprise SARL BOUCHER pour un montant de 8994,60 € H.T.</li> <li>- Lot n° 3, intitulé « Electricité - Plomberie et raccordement » à l'entreprise BRANLARD, pour un montant de 1248,14 € H.T.</li> </ul>
Décision 2020-12	Contrat de location d'un verger communal pour 6 ans avec la société « La Pommeraie broutaine », moyennant la remise à la collectivité de 150 bouteilles de cidre, 60 bouteilles de jus de pommes et 10 bouteilles de vinaigre pour les vins d'honneur de la Mairie et le restaurant scolaire
Décision 2020-13	Vente à l'entreprise GITTON des grumes de peupliers résultant des travaux de restauration légère de la végétation des berges de l'Ozanne porté par le S.M.A.R. sur les parcelles communales au prix forfaitaire de 2850 € TTC.
Décision 2020-14	Vendre à l'entreprise Anthony FURET du bois pour broyage à vocation de bois énergie, résultant des travaux de restauration légère de la végétation des berges de l'Ozanne porté par le S.M.A.R. sur les parcelles communales, au prix de 3111.90 € TTC.

### 23° Questions et informations diverses

Madame Hermeline annonce l'organisation par l'UCIA d'un défilé de mode sous la halle le 3 avril 2020.

Monsieur Monaco souhaite bonne continuation aux futurs élus.

Madame Salin informe l'Assemblée que le carnaval des écoles est prévu le 13 mars 2020 ou bien le 20 mars 2020 en cas d'intempérie, le parcours du cœur des écoles le 27 mars 2020, le parcours du cœur tout public le 28 mars 2020. cette année, les résidents de l'EHPAD pourront également participer à l'opération dans le cadre d'un parcours adapté. Le dimanche 29 mars 2020 est prévu le loto du CMJ. Elle donne lecture d'un courrier de remerciements de Madame Gaudin absente pour raison professionnelle.

Madame Thirard informe l'Assemblée du concert de l'harmonie le 7 mars 2020 et du concert dans le cadre du festival « Jazz de mars » le 26 mars 2020.

Monsieur Kibloff remercie Mme Pilon et les bénévoles pour les animations du marché, les membres de la commission « Foires et marchés » ainsi que les membres de la commission « Finances » pour leur investissement.

Madame Allion remercie l'ensemble du Conseil municipal et souhaite bonne continuation aux élus qui poursuivront.

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui se sont investis dans la gestion de la commune au cours de ces six, ou douze pour certains ou dix neuf années de mandat pour d'autres. Il remercie tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement du Conseil municipal par leur présence et leur implication.

Monsieur le Maire invite tous les conseillers municipaux à prendre le verre de l'amitié.

La séance est clôturée à 23h00.



